

[Texte]

Once the bill has been passed, we will commence consultations on what new products will be brought under the Energuide program and what products will initially be subject to federal energy efficiency standards. We intend to begin our selection process by examining the list of 21 products currently subject to efficiency standards in Ontario, B.C., or the United States.

Some might argue we should simply adopt the entire list of standards without hesitation. The Canadian regulatory process, however, requires a proper analysis of the economic and environmental impact of these regulations and reporting on the consultations that have taken place. We must ensure the efficiency regulations provide economic benefits to consumers, they result in energy savings, and they can be accommodated by industry. We will also need to consider any environmental impacts, although we do not expect to discover any difficulties in this area for products now regulated.

Consultations will be held with the affected industries and provincial governments and other interested parties. Let me assure the members of this committee that these consultations will be as broad as possible. In the meantime we are also working on our compliance policy, which will be a published document on other operational aspects of the program.

I think we can benefit from our past experience in the area of labelling. Nevertheless, we want to consider our options carefully and come to an arrangement with the provinces on how we want to monitor and secure compliance.

I said earlier I wanted to thank committee members for their participation in second reading of this bill. So I would like to move to some of the areas colleagues raised at the time of second reading.

First of all, in the area of seizure and destruction of products, I am sure members will recall the concerns expressed at second reading by the hon. member for Edmonton Southeast. He stated that Bill C-41 would allow federal officials to inspect any electrical appliance shipped across the border, and should it not meet regulations, to confiscate and destroy the product at the owner's expense.

The hon. member also contended there was a loophole in the bill that would allow individuals to import non-compliant products for their own use. This was a concern also shared by the hon. member for Edmonton East.

I would note that the words "seizure" and "destruction" do appear at several points in the margin of the bill. It is incorrect, however, to assume Bill C-41 would provide inspectors with questionable authorities. The facts are the following.

Bill C-41 applies exclusively to firms; that is, to firms in the business of manufacturing, importing, selling or leasing specified products, and exclusively to goods being sold or leased across provincial or international borders.

[Traduction]

Lorsque le projet de loi sera adopté, nous entreprendrons des consultations sur les autres produits qui devraient être visés par le programme Énerguide et sur ceux auxquels devraient initialement s'appliquer les normes fédérales d'efficacité énergétique. Nous entendons commencer notre processus de sélection par l'examen des 21 produits faisant actuellement l'objet de normes d'efficacité en Ontario, en Colombie-Britannique et aux États-Unis.

Certains prétendent peut-être que nous devrions simplement adopter toutes les normes figurant sur cette liste sans hésitation. Notre processus réglementaire, cependant, nous oblige à effectuer une analyse adéquate des incidences économiques et environnementales de ces normes et à faire rapport des consultations qui ont eu lieu. Nous devons voir à ce que les règlements en matière d'efficacité procurent des avantages économiques pour les consommateurs; à ce que des économies d'énergie en découlent; et à ce que l'industrie soit capable de s'y conformer. Nous devons également tenir compte des incidences environnementales, bien que nous ne nous attendons pas à ce que les produits actuellement réglementés nous causent des difficultés à ce chapitre.

On se livrera à des consultations auprès des industries touchées, des gouvernements provinciaux et des autres parties concernées. Je puis vous assurer que ces consultations seront aussi vastes que possible. Entre-temps, nous travaillons à l'élaboration de notre politique de conformité, qui consistera en un document publié, de même qu'à la mise au point d'autres aspects opérationnels du programme.

Nous pouvons profiter de notre expérience passée dans le domaine de l'étiquetage. Néanmoins, il nous faudra envisager attentivement toutes les options et en venir à une entente avec les provinces quant aux méthodes de contrôle et d'assurance du respect des normes.

J'ai dit plus tôt que je voulais remercier les députés d'avoir permis au projet de loi de franchir l'étape de la deuxième lecture.

Je voudrais maintenant faire la lumière sur certaines préoccupations exprimées lors de la deuxième lecture par des collègues, notamment l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est. Ce dernier a déclaré que le projet de loi C-41 permettrait aux fonctionnaires fédéraux d'inspecter tout appareil électrique expédié outre-frontière et de le saisir et d'en disposer, aux frais du propriétaire, s'il ne respecte pas les normes.

L'honorable député a également prétendu que le projet de loi comportait une échappatoire qui permettrait aux gens d'importer des produits non conformes aux normes pour leur utilisation personnelle. Cette préoccupation était partagée par l'honorable député d'Edmonton-Est.

Il est vrai que les mots «saisie» et «disposition» figurent à plusieurs endroits dans la marge du projet de loi. Il est cependant faux de prétendre que le projet de loi C-41 conférerait aux inspecteurs des pouvoirs équivoques. Voici les faits:

Le projet de loi C-41 vise exclusivement les entreprises qui fabriquent, importent, vendent ou louent certains produits bien définis, de même que les biens vendus ou loués au-delà des limites provinciales ou de nos frontières.